

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-17

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-90 à D741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
- Vu** le document de contrôle relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
- Vu** la délibération n°2016/4/2-2 du 2 avril 2016 modifiant la délégation de pouvoir du directeur ;
- Vu** la délibération n°2016/4/2-17 du 2 avril 2016 relative à la création d'une commission consultative des marchés ;
- Vu** la délibération n°2016/7/2-2 du 2 juillet 2016 relative au PPI ;
- Vu** la délibération n°2016/12/10-10 du 10 décembre 2016 relative au budget 2017 ;
- Vu** la délibération n°2017/03/04-7 du 4 mars 2017 relative aux marchés de travaux de l'opération 1 (OP1 SAPORTA) ;
- Vu** le procès-verbal de la commission consultative des marchés réunie le 9 juin 2017 ;

DÉCIDE :

OBJET : Après consultation du procès-verbal de la commission des marchés du 9 juin 2017 qui reprend fidèlement les éléments du rapport d'analyse des offres (lot 05 – Menuiseries extérieures et lot 10 – Gros œuvre-Maçonnerie), le conseil d'administration décide d'attribuer les marchés aux entreprises retenues conformément au PV de la commission et aux montants indiqués dans ce PV. Il autorise le directeur de l'IEP :

- A signer les marchés de travaux, lots 05 et 10, relatifs à la rénovation des locaux – OP1 SAPORTA, tels que présentés dans la présente délibération ;
- A signer les avenants éventuels à ces marchés, sous réserve qu'ils n'excèdent pas 5% du montant initial ;
- A ordonnancer les dépenses relatives à ces marchés, inscrites au budget 2017 ;

Les détails relatifs l'opération globale (« OP1-SAPORTA ») ainsi que ceux relatifs aux consultations liées aux lots 05 et 10 sont retracés dans la note jointe à la présente délibération.

Article 1 : Rappel des éléments d'ordre budgétaire

Montant prévisionnel de l'opération n°1 inscrit au PPI : 610 563 €.

Montant des autorisations budgétaires prévues au budget de l'exercice 2017 :

- Autorisations d'engagement (AE) : 1 805 605 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Crédits de paiement (CP) : 1 280 000 €

Article 2 : Montant de l'opération

Montant total de l'opération **avant** la modification du lot 05 et l'ajout du lot 10 : 349 310,06 € HT.

Montant total de l'opération **après** la modification du lot 05 et l'ajout du lot 10 : 365 126,38 € HT

Article 3 : Offres retenues pour le lot 05 et le lot 10 :

Les offres retenues (montants HT) après avis de la commission consultative des marchés sont les suivantes :

- 05 - Menuiseries Extérieures : Provence Menuiserie – domiciliée à AIX-EN-PROVENCE 13540 - pour un montant de 16 119,32 €,
- 10 – Gros œuvre/Maçonnerie : Eco Construction – domiciliée à PEYPIN 13124 - pour un montant de 18 380 €,

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

Conseil d'administration
Samedi 17 juin 2017

Note de présentation des lots 05 et 10 relatifs à l'opération de travaux de rénovation de locaux – OP1SAPORTA

Objet de la proposition de délibération à laquelle est annexée la présente note : Valider les propositions de la commission (candidats retenus pour les deux lots concernés) et autoriser le directeur à signer ces deux marchés pour les montants indiqués.

▪ Description de l'opération globale - Rappel

L'opération de travaux relative à la rénovation des locaux – OP1 SAPORTA concernent :

- La création d'un point Santé au Rez de Chaussée du Bâtiment SAPORTA ;
- L'aménagement de la Salle Vidéo au Rez de Chaussée du Bâtiment SAPORTA ;
- L'aménagement d'un studio TV au troisième étage du Bâtiment SAPORTA.

Cette opération globale, initialement divisée en 9 lots, et qui a fait l'objet d'une délibération au dernier conseil d'administration, est désormais composée de 10 lots :

- 01 - Revêtements de sols
- 02 - Peintures, cloisons, Faux plafonds acoustiques
- 03 - Plomberie, Chauffage, Climatisation, Ventilation
- 04 - Menuiseries intérieures
- 05 - Menuiseries Extérieures
- 06 - Electricité CFO / Cfa
- 07 - Audiovisuel. Visio. Solutions pédagogiques
- 08 - Mobilier et équipements spécialisés
- 09 - Menuiseries bois
- 10 – Gros oeuvre-Maçonnerie

La présente note, annexée à la proposition de délibération de ce jour, porte uniquement sur le lot 05 – Menuiseries extérieures et le lot 10 – Gros œuvre-Maçonnerie de cette opération.

▪ Observations préliminaires

Le lot 05 - Menuiseries extérieures : Lors du dernier CA au cours duquel l'opération globale incluant le lot 05 a été votée, l'entreprise Guerra avait été déclarée attributaire pour un montant de 18 683 €.

Toutefois l'information suivante avait été communiquée aux membres du CA : "la concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), imposée dans le cadre des démarches d'urbanisme réglementaire (dossier de Déclaration Préalable) a conduit à revoir la conception initiale des ouvrages. Sont concernés, les deux portes extérieures du futur Point Santé, et de la circulation adjacente, toutes deux donnant sur la rue de Jouques. Une étude complémentaire est en cours. Le résultat sera soumis à la validation de l'ABF, et aboutira très probablement à une mise au point de l'offre de l'entreprise GERRA correspondant au présent lot. Une première estimation d'un montant de 30 000 € effectuée par le maître d'œuvre est à consolider."

Finalement, pour des raisons techniques (modifications du cahier des charges à la demande de l'ABF) et réglementaires, ce lot n'a pu faire l'objet d'une simple mise au point avec l'entreprise attributaire.

Une notification a donc été transmise à cette dernière le 22 mars 2017 l'informant que la consultation relative à ce lot était finalement déclarée sans suite et une nouvelle consultation a été lancée le 10 avril 2017 avec le lot 10 (voir ci-dessous).

Le lot 10 Gros œuvre – Maçonnerie : Ce lot ne figurait pas dans l'opération initiale. Il a dû être ajouté à l'opération Saporta (OP1A SAPORTA).

Des raisons d'études complémentaires ont en effet démontré la nécessité de renforcer le plancher de la salle du plateau télé. Il a donc fait l'objet d'une consultation (la même consultation susmentionnée en ce qui concerne le lot 05).

▪ **Détails de la consultation lancée le 10 avril 2017**

L'avis d'appel public à la concurrence pour le lot 05 et le lot 10 a été publié le 10 avril 2017 sur le profil d'acheteur de l'IEP (achatpublic.com) sous le numéro n°3119435 – et le même jour sur le BOAMP – sous le n°17-50159 avec dépôt des offres fixée au 2 mai 2017 à 12heures.

Une visite obligatoire des locaux était programmée le a eu lieu le 19 avril 2017.

La consultation a donné lieu à 18 retraits mais aucun pli n'a été déposé pour aucun des deux lots.

Par conséquent, conformément à l'article 30-2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016¹ relatif aux marchés publics, ces deux lots ont été passés sans publicité ni concurrence préalable.

Les offres relatives à ces deux lots² ont été examinées par la commission des marchés de l'IEP réunie le 9 juin 2017 à 9 heures.

▪ **Candidats retenus et montant des offres (lots 05 et 10)**

Le procès-verbal de la commission consultative des marchés de l'IEP est joint aux documents à l'ordre du jour du conseil d'administration en complément du tableau ci-dessous.

Num. lot	Intitulé	Montant estimé (€ HT)	Nb. Offres(*)	Entreprise retenue (**)	Montant de l'offre (HT)
05	Menuiseries extérieures	32 555	3	Provence Menuiserie	16 119,32
10	Gros œuvre-Maçonnerie	22 870	3	Eco Construction	18 380

* Issue de la consultation sans publicité ni mise en concurrence pour les motifs évoqués (aucun pli déposé lots de la consultation du 10 avril 2017)

** Selon les propositions de la commission des marchés (pour plus de détails se référer au PV de la commission)

¹ Article 30-2 du décret 2016-360 : « Les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les cas suivants : (...) » 2° « Lorsque dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres lancée par un pouvoir adjudicateur ou d'une procédure formalisée lancée par une entité adjudicatrice ou dans le cadre de la passation d'un marché public répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée ou d'un marché public relevant des articles 28 et 29, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, (...);

² Bien que le montant de ces deux lots soit inférieur à 90 000 € (seuil de référence de réunion de la commission des marchés), ils devaient malgré tout faire l'objet d'un examen par cette dernière. Il faut en effet raisonner en termes d'opération globale laquelle est de plus de 400 000 €.

5-17

▪ **Récapitulatif de l'opération globale (incluant lot 05 et lot 10)**

Num. lot	Intitulé	Montant initial de l'opération (*)	Montant final de l'opération (*)	Entreprise retenue
01	Revêtements de sols	8 856,93	8 856,93	SGPM
02	Peintures, cloisons, Faux plafonds acoustiques	59 924,05	59 924,05	SGPM
03	Plomberie, Chauffage, Climatisation, Ventilation	17 000,28	17 000,28	ENERGETIQ. SANITAIRE
04	Menuiseries intérieures	8 974	8 974	SARL GUERRA
05	Menuiseries Extérieures	18 683 (**)	16 119,32	PROVENCE MENUISERIE
06	Electricité CFO / Cfa	13 145	13 145	CADELEC
07	Audiovisuel. Visio. Solutions pédagogiques	169 399,75	169 399,75	AXIANS
08	Mobilier et équipements spécialisés	23 023	23 023	PRO AMGT
09	Menuiseries bois	30 304,05	30 304,05	SA BARREAU
10	Gros œuvre-Maçonnerie		22 870	ECO CONSTRUCTION
MONTANT TOTAL OP1-SAP		349 310,06 €	365 126,38	

* Montant initial de l'opération : Montant incluant l'offre relative au lot 05 par l'entreprise Guerra mais qui a ensuite été déclaré sans suite ; Ce montant global exclus aussi le lot 10 qui n'avait pas encore été ajouté.

Montant final de l'opération : Montant suite à l'offre finale pour le lot 05 et à l'offre pour le lot complémentaire n°10

** Montant de l'offre de l'entreprise Guerra mais à laquelle il n'a pas été donné suite pour les motifs évoqués précédemment